

# PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et  
du Management de l'Action Publique  
Bureau des procédures d'utilité publique

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### COMMUNE DE VALLET

Par arrêté préfectoral n° 2013/ICPE/26 en date du **04 FEV 2013** une enquête publique est ouverte à la mairie de VALLET, pendant une période de 32 jours du 4 mars 2013 au 4 avril 2013 inclus, portant sur la demande présentée par la S.A. TERRALYS en vue d'obtenir l'autorisation de poursuivre, après extension, l'exploitation de la plate-forme de compostage de divers déchets organiques située à VALLET, La Noë Bourneau, au lieu-dit "la Petite Masure".

Cet établissement est soumis à autorisation sous les numéros 2780 1° a, 2780 2° a, 2780 3°, 2714 1°, 2716 1° et à déclaration sous les numéros 1532 2°, 2170 2°, 2171, 2260 2° b, 2791 2° de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Jean-François LE CLERC, ingénieur du contrôle de la navigation aérienne en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Marie-Gwenaëlle BOUREAU, enseignante, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de VALLET, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- |                         |                       |
|-------------------------|-----------------------|
| - lundi 4 mars 2013     | de 9 H 00 à 12 H 00   |
| - jeudi 14 mars 2013    | de 9 H 00 à 12 H 00   |
| - vendredi 22 mars 2013 | de 14 H 00 à 17 H 00  |
| - mardi 26 mars 2013    | de 9 H 00 à 12 H 00   |
| - jeudi 4 avril 2013    | de 14 H 00 à 17 H 00. |

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale. Il pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de VALLET aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de VALLET.

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture : [www.loire-atlantique.pref.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.pref.gouv.fr)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de VALLET pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la S.A. TERRALYS.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.